



PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2023

(article 107 de la loi NOTRe)

Syndicat Intercommunal de Valorisation des Déchets Ménagers du Hainaut Valenciennois
ZI N° 4 – Rue du Galibot - 59880 SAINT-SAULVE
Tél : 03.27.09.06.19 - Fax : 03.27.09.06.18 – www.ecovalor.net

LE CADRE DU BUDGET PRIMITIF

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année. Il respecte les principes budgétaires: annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le président est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2023 a été voté le 9 mars 2023 par le comité syndical.

Ce budget a été établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux collectivités adhérentes et aux clients et de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt tout en poursuivant les opérations d'investissement envisagées.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité.

D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment les dépenses d'exploitation et d'entretien courant de l'usine d'incinération, le versement des salaires et indemnités, les dépenses nécessaires au fonctionnement des services ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir avec des opérations d'ampleur variable visant à améliorer ou à conserver le patrimoine.

Il est rappelé ci-dessous les hypothèses prises pour établir le budget prévisionnel de l'année 2023 :

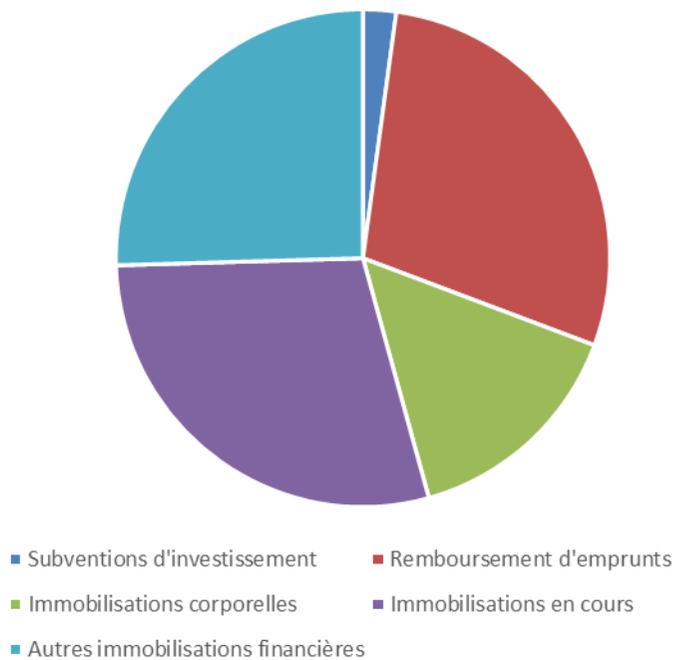
Hypothèses : (MAJ fev 2023)	2022 (prévu)	2022 (réalisé)	2023
tonnes incinérées	126 000	123 294.21	128 000
tonnes délestées	4 000	2 116.14	2 600
tonnes de gisement pour recettes	130 000	125 410.35	130 600
vente électrique en kWh	48 510 000	47 644 430	49 280 000
ratio kWhv/t	385	386.43	385
TGAP en €HT/tonne	11,00	11,00	12,00

Le compte administratif 2022 ayant été voté avant le budget primitif 2023, les résultats à fin 2022 sont intégrés dans le budget, à savoir :

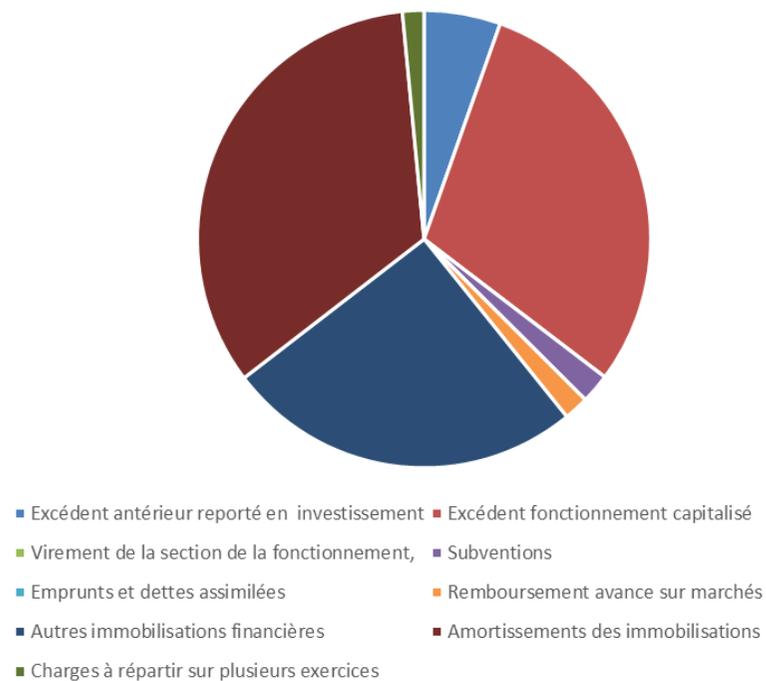
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A - Résultat de l'exercice 2022	2 212 131,08
B - Résultat antérieur reporté	4 938 723,02
C - Résultat à affecter (A + B)	7 150 854,10
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D - Solde d'exécution cumulé d'investissement	621 328,00
E - Solde des restes à réaliser d'investissement	135 390,59
F - Besoin de financement	0,00
AFFECTATION (C = G + H)	7 150 854,10
G - Affectation en réserve R1068 en investissement (au minimum couverture du besoin de financement F)	3 400 000,00
H - Report en fonctionnement R002	3 750 854,10

Section d'investissement			
DEPENSES INVESTISSEMENT		BP 2022	BP 2023
001	Déficit antérieur reporté en investissement	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	216 197,39	246 197,39
16	Remboursement d'emprunts	3 212 000,00	3 250 000,00
21	Immobilisations corporelles	1 316 000,00	1 710 000,00
23	Immobilisations en cours	1 110 000,00	3 284 299,99
27	Autres immobilisations financières	2 503 815,22	2 900 000,00
	Restes à réaliser en fin d'exercice		
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		8 358 012,61	11 390 497,38
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		8 358 012,61	11 390 497,38
RECETTES INVESTISSEMENT		BP 2022	BP 2023
001	Excédent antérieur reporté en investissement	760 646,42	621 328,00
106.8	Excédent fonctionnement capitalisé	1 224 170,29	3 400 000,00
021	Virement de la section de la fonctionnement,		0,00
13	Subventions		238 316,20
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
23	Remboursement avance sur marchés	0,00	200 000,00
27	Autres immobilisations financières	2 503 815,22	2 900 000,00
28	Amortissements des immobilisations	3 694 380,68	3 855 853,18
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices	175 000,00	175 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		8 358 012,61	11 390 497,38
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		7 597 366,19	10 769 169,38

Dépenses d'investissement - BP 2023



Recettes d'investissement - BP 2023

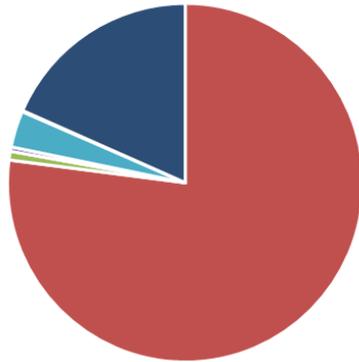


Section de fonctionnement			
DEPENSES FONCTIONNEMENT		BP 2022	BP 2023
023	Virement à la section d'investissement		0,00
11	Charges à caractère général	11 075 526,50	16 866 760,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	172 200,00	172 200,00
65	Autres de charges de gestion courante	86 100,00	86 100,00
66	Charges financières	838 612,88	720 872,49
67	Charges exceptionnelles	27 400,00	21 200,00
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	3 869 380,68	4 030 853,18
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		16 069 220,06	21 897 985,67
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		16 069 220,06	21 897 985,67
RECETTES FONCTIONNEMENT		BP 2022	BP 2023
002	Excédent antérieur reporté	4 938 723,02	3 750 854,10
70	Produits des services et ventes diverses	16 075 393,25	25 260 360,00
76	Produits financiers	23 731,20	23 731,20
77	Produits exceptionnels	216 197,39	246 197,39
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		21 254 044,86	29 281 142,69
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		16 315 321,84	25 530 288,59

Les dépenses de fonctionnement concernent essentiellement les dépenses liées à l'exploitation et aux travaux de gros entretien renouvellement non amortissables de l'usine d'incinération, les amortissements des investissements, les charges financières liées au remboursement des emprunts, les salaires du personnel et indemnités des élus.

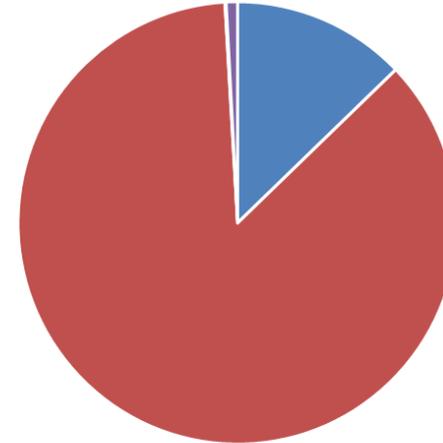
Les recettes sont liées à la vente d'électricité et aux apports de déchets par les adhérents et clients.

Dépenses de fonctionnement - BP 2023



- Virement à la section d'investissement
- Charges de personnel et frais assimilés
- Charges financières
- Dotations aux amortissements et aux provisions
- Charges à caractère général
- Autres de charges de gestion courante
- Charges exceptionnelles

Recettes de fonctionnement - BP 2023



- Excédent antérieur reporté
- Produits financiers
- Produits des services et ventes diverses
- Produits exceptionnels

Les différents ratios

	BP 2023
R1 = dépenses exploitation / dépenses réelles de fonctionnement	95,97%
R2 = produit exploitation / recettes réelles de fonctionnement	99,91%
R3 = transferts reçus / recettes réelles de fonctionnement	0,00%
R4 = Emprunts réalisés / dépenses d'équipement brut	0,00%
R5 = encours de la dette au 01/01 (hors ICNE)	22 494 522,33
CAPACITE DE DESENDETTEMENT AU 01/01 (EN ANNEES)	3,03
Projection en cours de la dette au 31/12 (hors ICNE)	19 246 063,36
PROJECTION DE LA CAPACITE DE DESENDETTEMENT AU 31/12	2,59